



Commune de VEZELS ROUSSY
20 DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 015-211502570-20231116-2023_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
PREFECTURE DU CANTAL

Arrondissement
AURILLAC

Canton
VIC SUR CERRE



Séance du 16 novembre 2023

Délibération : N° 2023-21

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique, VIGNES Sylvie,

Absent(s) :

MAX Pablo LESCURE Céline qui a donné pouvoir à Jean-Luc TOURLAN PRADAL Stéphanie

Secrétaire de séance : CAPREDON Jean-Baptiste,

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 16 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 07 novembre 2023

TRAVAUX CHEMIN DU GAL

DELIBERATION

Mr le Maire explique et rappelle au conseil que le chemin du Gal s'abîme de plus en plus en raison du ruissellement de l'eau, de plus le chemin dessert une maison secondaire. Deux devis avaient été demandés afin d'assainir le chemin. Mr le Maire avait présenté les devis au précédent conseil. Au vu des montants, le conseil municipal avait décidé de revoir les devis et de refaire une étude sur le terrain.

Mr le Maire présente le nouveau devis de l'entreprise Lapierre TP pour un montant de 8850 € HT

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :
- de confier à l'entreprise Lapierre TP pour un montant de 8850 € HT la réfection du chemin du GAL
Le financement est assuré par un crédit inscrit au chapitre 23, opération VOIRIE du budget 2023

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 16 novembre 2023
Reçu en Préfecture
le 21 novembre 2023
Publié ou notifié
le 21 novembre 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 015-211502570-20231116-2023_21-DE

En Mairie, le 16 novembre 2023

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

